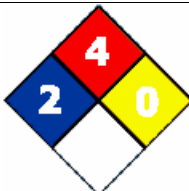



Fiche signalétique

NFPA	SIMD	ÉPI	Symbole de transport						
	<table border="1"><tr><td>Health Hazard</td><td>2</td></tr><tr><td>Fire Hazard</td><td>4</td></tr><tr><td>Reactivity</td><td>0</td></tr></table>	Health Hazard	2	Fire Hazard	4	Reactivity	0		
Health Hazard	2								
Fire Hazard	4								
Reactivity	0								

Date de publication : 22 fév. 2007

Date de révision :

Numéro de révision : 0

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	Scellant pour fenêtres et portes Touch 'n Foam Scellant de mousse (pistolet) pour fenêtres et portes Touch 'n Foam Professional Mousse (pistolet) sans gauchissement Touch 'n Seal
Utilisation recommandée	Isolant
Adresse du fabricant	Convenience Products, division de Clayton Corp. 866 Horan Drive Fenton, MO 63026-2416 USA TÉL. : (636) 349-5855
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Chemtrec 1-800-424-9300 (703) 527-3887 à l'extérieur des É.-U.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGER!

Survol en cas d'urgence

Peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation, ou d'absorption par la peau.

Peut produire une réaction allergique.

Peut causer une irritation cutanée et/ou une dermatite.

Les personnes allergiques aux isocyanates, et particulièrement celles souffrant d'asthme ou d'autres conditions respiratoires, ne devraient pas travailler avec des isocyanates.

LIQUIDE ET VAPEUR EXTRÊMEMENT INFLAMMABLES. LES VAPEURS PEUVENT CAUSER UNE INFLAMMATION INSTANTANÉE.

Irritant pour le système respiratoire.

Peut causer de la sensibilisation par contact cutané.

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge, et les poumons.

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Apparence : Blanc

État physique : Liquide

Odeur : Légère odeur d'hydrocarbure

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition primaires

Inhalation, contact cutané, contact oculaire.

Toxicité aiguë

Yeux

Peut causer une irritation oculaire aux personnes sensibles. Cause des brûlures. Le contact avec les yeux peut causer une irritation.

Peau

Peut être nocif en cas de contact cutané. Peut causer une sensibilisation par contact cutané. Le contact cutané prolongé ou répété peut causer des réactions allergiques aux personnes sensibles. Cause des brûlures. Peut causer une irritation oculaire/cutanée.

Inhalation	Peut être nocif en cas d'inhalation. Peut causer une réaction respiratoire allergique. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des effets additionnels qui sont énumérés sous « Inhalation ». L'ingestion peut causer une irritation des membranes.
Effets chroniques	Le contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles. Éviter l'exposition répétée.
Conditions médicales aggravées	Allergies. Troubles cutanés. Troubles respiratoires. Système nerveux central. Troubles oculaires préexistants.
Interactions avec autres agents chimiques	Irritants. Sensibilisants. Époxydes. L'utilisation de boissons alcooliques peut augmenter les effets toxiques.
Risques environnementaux	Consulter la Section 12 pour des renseignements écologiques additionnels.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% en poids
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	10-30
Isobutane	75-28-5	1-5
Propane	74-98-6	1-5

4. PREMIERS SOINS

Avis général	Une attention médicale immédiate est requise. Montrer cette fiche signalétique au médecin soignant. Si les symptômes persistent, contacter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Après le rinçage initial, enlever les verres de contact et continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Maintenir les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, contacter un médecin.
Contact cutané	Laver immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation cutanée persiste, contacter un médecin. Laver immédiatement avec du savon et de grandes quantités d'eau. Contacter un médecin au besoin. Une attention médicale immédiate n'est pas requise. Laver immédiatement avec du savon et de grandes quantités d'eau, tout en enlevant les vêtements et souliers contaminés.
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Consulter un médecin. En cas de gêne ou d'arrêt respiratoire, administrer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour donner le bouche à bouche. La respiration artificielle et/ou de l'oxygène peuvent s'avérer nécessaires. Administrer de l'oxygène ou la respiration artificielle au besoin. Une attention médicale immédiate n'est pas requise. En cas d'inhalation accidentelle des vapeurs, déplacer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, contacter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Boire de grandes quantités d'eau. Si les symptômes persistent, contacter un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau et boire ensuite de grandes quantités d'eau. Ne pas provoquer le vomissement sans avis médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Notes au médecin	Peut causer de la sensibilisation chez les personnes sensibles. L'utilisation d'épinéphrine peut être indiquée. Traitements symptomatiques.
Protection des secouristes	Retirer toutes les sources d'ignition. Utiliser l'équipement de protection individuelle.

5. PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.
Point d'éclair	-104 °C / -155 °F

Moyens d'extinction adéquats

Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les circonstances locales et l'environnement immédiat.

Données d'explosivité

Sensibilisation aux chocs mécaniques Aucune
 Sensibilisation aux décharges statiques Oui

Risques spécifiques découlant du produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritants. Advenant un incendie et/ou une explosion, ne pas inhaler les émanations. Peut causer de la sensibilisation en cas d'inhalation et de contact cutané. Le retour de flamme est possible sur une distance considérable.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à adduction d'air pur approuvé MSHA/NIOSH (ou un équivalent) et un ensemble de protection complet.

NFPA Risque pour la santé 2 Inflammabilité 4 Stabilité 0 Dangers physiques et chimiques -

SIMD Risque pour la santé 2 Inflammabilité 4 Stabilité 0 Précautions personnelles -

Deleted:
Deleted:

6. PROCÉDÉS EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles Retirer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel dans des endroits sécuritaires. Assurer une ventilation adéquate. Prendre des mesures de protection contre les décharges statiques. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Tenir les personnes à l'écart et contre le vent du déversement ou de la fuite.

Méthodes de confinement Colmater le déversement ou la fuite si cela peut être effectué en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Imbiber avec une matière absorbante inerte (p. ex. : sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure). Recueillir et transférer dans des contenants adéquatement étiquetés. Imbiber d'une matière absorbante inerte.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention Assurer une ventilation adéquate. Prendre les mesures nécessaires pour éviter la décharge électrique statique (laquelle peut causer l'ignition de vapeurs organiques). Tenir éloigné des flammes ouvertes, surfaces chaudes et sources d'ignition. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges statiques. Utiliser uniquement dans un endroit doté d'équipements antidéflagrants. Pour éviter l'ignition des vapeurs par décharge électrique statique, toutes les pièces métalliques des équipements doivent être mises à la terre. Utiliser uniquement dans un endroit doté d'une ventilation aspirante appropriée. Porter de l'équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard.

Entreposage Maintenir les contenants hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des contenants adéquatement étiquetés. Conserver dans un endroit doté de gicleurs.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives pour l'exposition

Nom chimique	ACGIH - TLV	OSHA - PEL	NIOSH - IDLH
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	TWA : 0,005 ppm	Plafond : 0,02 ppm Plafond : 0,2 mg/m ³	75 mg/m ³
Isobutane	TWA : 1 000 ppm	S/O	S/O
Propane	TWA : 1 000 ppm	TWA : 1 000 ppm	2 100 ppm

NIOSH – IDLH : Danger immédiat pour la vie et la santé

Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	9 200 mg/kg (rat)		
Isobutane			658 mg/L (rat) 4 h
Propane		658 mg/kg (rat)	

Toxicité à court terme (28 jours)

Toxicité chronique

Toxicité chronique Le contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles. Éviter l'exposition répétée.

Cancérogénicité Ce produit contient une ou plusieurs substances lesquelles sont classées par le CIRC comme étant cancérogènes pour les humains (groupe 1), potentiellement cancérogènes pour les humains (groupe 2A) ou possiblement cancérogène pour les humains (groupe 2B).

Mutagénicité

Toxicité sur la reproduction Ce produit ne contient aucun produit dangereux connu pour la reproduction ou susceptible de l'être.

Effets sur les organes cibles Système nerveux central, yeux, système respiratoire.

Renseignements sur la perturbation hormonale Ce produit ne contient aucun perturbateur hormonal connu ou susceptible de l'être.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit contient un ingrédient chimique qui est classé comme un polluant marin grave selon le DOT des États-Unis.

Écotoxicité

Ne contient aucune substance connue pour être dangereuse pour l'environnement ou qui n'est pas dégradable dans les usines de traitement des eaux usées.

Nom chimique	Coefficient de partage n-octanol/eau (exprimé en log pow)
Isobutane	2,88
Propane	2,3

13. MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets Cette matière, telle que fournie, n'est pas un déchet dangereux conformément aux règlements locaux et fédéraux des États-Unis (40 CFR 261).

Emballages contaminés Éliminer conformément aux règlements locaux.

Numéro de déchet de l'EPA des É.-U. D001

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT

Désignation exacte de l'expédition Biens de consommation

Classe de danger ORM-D

Polluant marin Ce produit contient un ingrédient chimique qui est classé comme un polluant marin grave selon le DOT.

Description Biens de consommation, ORM-D

TMD

Désignation exacte de l'expédition Aérosols

Classe de danger 2.1

N° UN UN1950

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Description AÉROSOLS, 2.1, UN1950

MEX

Désignation exacte de l'expédition Aérosols

Classe de danger 2.2

N° UN UN1950

Description UN1950 aérosols, 2.2

OACI

N° UN UN1950

Désignation exacte de l'expédition Aérosols

Classe de danger 2.1

Description Aérosols, UN1950

IATA

N° UN UN1950

Désignation exacte de l'expédition Aérosols, inflammable

Classe de danger 2.1

Code ERG 10L

Description UN1950, aérosols, inflammable, 2.1

IMDG/OMI

Désignation exacte de l'expédition Aérosols

Classe de danger 2

N° UN UN1950

N° EmS F-D, S-U

Description UN1950, aérosols, 2

RID

Désignation exacte de l'expédition Aérosols

Classe de danger 2

N° UN UN1950

Code de classification 5A

Description UN1950, aérosols, 2, RID

Étiquettes ADR/RID 2

ADR

Désignation exacte de l'expédition Aérosols

Classe de danger 2

N° UN UN1950

Code de classification 5A

Étiquettes ADR/RID 2

ADN

Désignation exacte de l'expédition Aérosols

Classe de danger 2

Code de classification 5A

Dispositions particulières 63, 190, 191, 277, 913

Description UN1950, aérosols, 2

Étiquettes de danger 2

Quantité limitée Consulter SP277

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

LIS	Conforme
EINECS/ELINCS	Conforme
ENCS	Conforme
CHINE	Conforme
KECL	Conforme
PICCS	Conforme
AICS	Conforme

Règlements fédéraux des É.-U.

SARA 313

Section 313 du Title III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) des États-Unis. Ce produit contient un ou des produits chimiques qui sont sujets aux exigences de divulgation de la Act and Title 40 du Code of Federal Regulations, Part 372 des États-Unis.

Nom chimique	N° CAS	% en poids	SARA 313 – Valeurs seuil
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	10-30	1,0

SARA 311/312 – Catégories de danger

Danger immédiat (aigu) pour la santé	Oui
Danger retardé (chronique) pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Oui
Danger de libération soudaine de pression	Non
Danger de réaction	Non

Clean Water Act

Ce produit ne contient aucune substance réglementée à titre de polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) des États-Unis.

CERCLA

Cette matière, tel que fournie, contient une ou plusieurs substances réglementées à titre de substances dangereuses en vertu de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) des États-Unis.

Nom chimique	Substances dangereuses – quantité à déclarer	Substances extrêmement dangereuses – quantité à déclarer
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	5 000 lb	

Règlements des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques en vertu de la Proposition 65 des États-Unis.

Règlements sur les exigences de communication des États-Unis (Right-to-Know Act)

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	X	X	X	X	X
Éther diméthylrique	X	X	X		X
Propane	X	X	X		X
Isobutane	X	X	X		

Règlements internationaux

Mexique - limites

Les valeurs limite d'exposition pour le 101-68-8 sont inscrites sous deux synonymes :
Diphénylméthane isocyanate – 0,02 ppm TWA; 0,2 mg/m³ TWA
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane – 0,005 ppm TWA; 0,051 mg/m³ TWA

Nom chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane		Mexique : TWA= 0,2 mg/m ³ Mexique : TWA= 0,02 ppm Mexique : TWA= 0,005 ppm Mexique : TWA= 0,051 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

Classe de danger SIMDUT

B2 Liquide inflammable
D2A Matières très toxiques



Nom chimique	INRP
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	X

Légende

INRP – Inventaire national des rejets des polluants

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission 22 février 2007

Date de révision

Note de révision Aucune information disponible

Limites de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au meilleur de notre connaissance, et sont basés sur les données et les croyances en vigueur au moment de cette publication. Les renseignements fournis ont uniquement pour but de servir de guide pour une manutention, une utilisation, un traitement, un entreposage, un transport, une élimination et une libération sécuritaires, et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une prescription de qualité. Les renseignements concernent uniquement et précisément cette matière et peuvent être invalides pour cette même matière utilisée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins d'être précisés autrement dans le texte.

Fin de la fiche signalétique